

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS

----- * -----
SECRETARIAT GENERAL

----- * -----
AGENCE NATIONALE
DE LA SECURITE ROUTIERE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

----- * -----

RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Juillet 2011



www.anaser.gouv.ml

294, Rue 425 Hamdallaye ACI 2000 Bamako MALI
BP : 231 Tél : (+223) 20 29 32 38. Fax : (+223) 20 29 32 37

I. MISSION :

L'Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANASER) est un établissement public à caractère administratif créé par Ordonnance n°09- 003/P-RM du 9 février 2009 ratifiée par la Loi n°09-006 du 5 juin 2009.

L'ANASER a pour mission de promouvoir et renforcer la sécurité routière et de contribuer à l'amélioration des conditions d'exploitation du réseau routier. A ce titre, elle est chargée :

- ✓ de participer à la définition des règles en matière de circulation et de sécurité routière et veiller à en assurer le respect ;
- ✓ de veiller au maintien des véhicules routiers en bon état technique ;
- ✓ de contribuer à l'application des normes d'exploitation des véhicules routiers ;
- ✓ de contribuer à l'exploitation optimale et sécurisante des voies routières ouvertes à la circulation publique ;
- ✓ d'entreprendre toutes études nécessaires à l'amélioration de la sécurité routière ;
- ✓ d'entreprendre toutes actions de formation, d'information, de communication et de sensibilisation des usagers de la route ;
- ✓ de gérer la banque des données de la sécurité routière.

II. RAPPEL DE LA POLITIQUE ET DE LA STRATEGIE :

L'Agence Nationale de la Sécurité Routière (ANASER) résulte de la mise en œuvre :

- des résolutions des Nations Unies relatives au rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation publié en avril 2004 ;
- des recommandations de la Conférence des Ministres africains en charge de la santé et des transports tenue à Accra le 8 février 2007 (Déclaration d'Accra sur la sécurité routière) ;
- du Programme d'actions multisectoriel de lutte contre l'insécurité routière adopté par le Gouvernement en Conseil des Ministres du 27 mars 2008 ;
- du Projet de Développement Economique et Social (PDES).

En attendant l'élaboration de la politique nationale, de la stratégie et d'un plan d'actions de sécurité routière, le Programme d'actions multisectoriel de lutte contre l'insécurité routière, adopté par le Gouvernement le 27 mars 2008, et qui s'étend sur la période 2008-2012, demeure aujourd'hui le seul cadre de référence de la stratégie nationale de lutte contre l'insécurité routière.

Aussi, les lignes directrices de la politique consistent à déterminer et réaliser des objectifs nationaux mesurables pour la sécurité routière et la prévention des traumatismes provoqués par les accidents de la circulation routière en vue de contribuer à la réalisation des objectifs généraux de l'Afrique de réduire de moitié les accidents mortels de la circulation routière d'ici à 2015.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie adoptée par le Mali consiste à mettre en œuvre des programmes de sensibilisation spécifiques pour les conducteurs en matière de conduite sûre avec un accent particulier sur les questions relatives à la vitesse, au port de casque, au port de la ceinture de sécurité, à la conduite sous l'influence de l'alcool et des stupéfiants, à l'usage du téléphone au volant et à l'état défectueux des véhicules. A cet égard, l'ANASER a animé des initiatives de sécurité routière aux niveaux local, communal et national à l'intention des usagers de la route et a mené des actions pour améliorer la collecte, la gestion et l'usage des données sur les fatalités et traumatismes provoqués par les accidents de la route.

L'étude pour l'élaboration d'une politique nationale de sécurité qui est en cours, va permettre de disposer d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions de lutte contre l'insécurité routière à partir duquel, il sera possible d'élaborer des programmes et des projets sectoriels de sécurité routière.

III. ACTIVITES REALISEES EN 2010 :

Le programme d'activités de l'année 2010 de l'ANASER, adopté par la première session du Conseil d'Administration tenue le 15 avril 2010, est axé autour des objectifs ci-après :

- former, informer et sensibiliser les usagers de la route ;
- renforcer les règles en matière de circulation et de sécurité routières et veiller à en assurer le respect ;
- contribuer à l'exploitation sécurisante des voies routières ;
- renforcer les capacités de l'ANASER ;
- disposer des données d'accidents de la circulation routière.

1. RAPPEL DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2010 :

Le programme d'activités de l'année 2010 concerne les activités stratégiques ci-après :

✓ **Au titre de la formation, de l'information et de la sensibilisation des usagers de la route :**

- la formation et le recyclage de 75 chauffeurs et conducteurs routiers ;
- la formation de 100 journalistes ;
- l'opération de sensibilisation sur le permis et l'immatriculation des engins à 2 roues ;
- l'opération de sensibilisation des élèves et étudiants à l'occasion de la rentrée scolaire ;
- l'opération de sensibilisation sur l'état des véhicules ;
- l'opération de sensibilisation sur le téléphone au volant ;

- l'organisation d'un forum national avec les associations, ONG et partenaires de la sécurité routière ;
- l'organisation de la Semaine Nationale de sécurité routière (option cinquantenaire) ;
- l'organisation des journées régionales de sécurité routière ;
- l'évaluation des campagnes de sensibilisation.

✓ **Au titre du renforcement des règles de la circulation routière :**

- la mise en place d'un numéro vert (d'urgence) de la sécurité routière ;
- la contribution à la transposition des textes communautaires en matière de sécurité routière ;
- la réalisation de l'étude relative au mécanisme de contrôle/sanction sur les routes ;
- l'organisation de 10 contrôles conjoints inopinés.

✓ **Au titre de l'exploitation sécurisante des voies routières :**

- l'inspection sommaire de la signalisation et de l'environnement routier de certains axes ;
- l'opération de libération du domaine public routier ;
- l'étude pour l'amélioration de la sécurité de 5 points et zones accidentogènes ;
- l'inspection de quelques pistes et voies cyclables et cheminements des piétons ;
- la mise en œuvre de deux projets pilotes de sécurité routière.

✓ **Au titre du renforcement des capacités de l'ANASER :**

- l'élaboration d'un accord d'établissement ;
- la formation de deux cadres en sécurité routière ;
- la formation de deux secrétaires sur le système informatique de gestion de courriers ;
- la formation d'un cadre en passation des marchés ;
- l'élaboration d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables ;
- la formation du personnel en Anglais ;
- l'acquisition de quatre véhicules de service.

✓ **Au titre de la production des données d'accidents de la circulation routière :**

- la dynamisation du système de collecte des données d'accidents de la route par le BAAC ;
- la mise en place des statistiques d'accidents de la route ;
- l'organisation d'un séminaire de validation des statistiques d'accidents de la circulation routière de l'année 2009.

2. ETAT D'EXECUTION DU PROGRAMME D'ACTIVITES :

Toutes les activités programmées au cours de l'année 2010 ont été réalisées à l'exception de celles relatives :

- *à la formation de 100 journalistes :*

La formation des journalistes prévue dans le cadre de la semaine nationale de sécurité routière n'a pu se tenir en raison des festivités du cinquantenaire qui n'ont pas permis de réunir les journalistes. Cette formation a été reconduite dans le programme d'activités de l'année 2011.

- *à l'organisation de 10 contrôles routiers conjoints inopinés :*

Cette activité n'a pu être exécutée. Toutefois, l'ANASER a apporté un appui financier à la Gendarmerie Nationale pour l'organisation des contrôles mobiles sur les axes pénétrants du District de Bamako. Le rapport de ce contrôle mobile est disponible.

Le tableau n°2 ci-joint donne l'état exhaustif de mise en œuvre des activités programmées en 2010.

3. AUTRES ACTIVITES REALISEES PAR L'ANASER EN 2010 :

Sur demande de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'ANASER a coordonné la validation par le Mali du Document de planification de la Décennie d'actions de la sécurité routière 2011-2020. Pour cela, des réunions techniques ont été organisées pour recueillir les observations du Mali sur le document. Ces observations ont été ensuite transmises par voie appropriée à l'OMS pour prise en charge.

Sur sollicitation du Programme Conjoint d'appui à la promotion des Droits Humains et du Genre (PCDHG), l'ANASER a dirigé la commission de sélection d'un consultant pour la réalisation de l'étude d'une politique nationale, d'une stratégie nationale et d'un plan d'actions de sécurité routière. Après l'adjudication du marché de l'étude pour un montant 79 917 701 F CFA, le bailleurs de fond (PCDHG) a fait savoir qu'il ne disposait que d'une enveloppe de 40 000 Dollars US soit environ 20 000 000 F CFA pour l'étude.

Ainsi, la procédure envisagée pour mener l'étude a été annulée par la Direction Générale des Marchés Publics. Le Cabinet a décidé de reprendre la sélection de Consultant, sous la direction de la Direction des Finances et du Matériel, sur financement des ressources issues du pesage routier. L'étude sera donc réalisée en 2011.

L'ANASER a également procédé à diverses formations à l'endroit des usagers de la route. Il s'agit de :

- la formation des leaders religieux, des jeunes et des communicateurs traditionnels ;
- la participation aux vacances citoyennes avec comme thème central «*Jeunesse et sécurité routière*» organisées par le Ministère chargé de la Jeunesse ;
- la participation au 1er Tour cycliste du Mali en vue de la sensibilisation des usagers de toutes les agglomérations traversées ;
- la formation sur les techniques de la sécurité routière et sur le code de la route des participants à la 11^{ème} Session du Parlement des Enfants ;
- la participation au podium du Cinquantenaire de l'ORTM organisé au stade Ouezzin Coulibaly avec des messages forts de promotion de la sécurité routière.

En résumé, la participation de l'ANASER aux côtés des associations et initiatives publiques ou privées, a permis la formation de 1100 personnes en 2010, en majorité des jeunes, dans les localités de Bamako, Kati, Koulikoro, Sikasso et Ségou. Pour rapprocher les usagers de leur environnement immédiat, toutes les formations se sont appuyées sur les réalités locales, à travers les images prises dans la circulation routière des villes concernées.

4. ETAT DE REALISATION DES ACTIVITES NATIONALES :

La matrice des autres activités réalisées par l'ANASER au cours de l'année 2010 s'articule autour de la mise en œuvre :

- du programme de l'Action Gouvernementale 2010
- de la feuille de route du Renouveau de l'Action publique
- des conclusions et recommandations de la 2^{ème} revue sectorielle des transports
- des recommandations du séminaire interne du Ministère de l'Équipement et des Transports
- du programme du cinquantenaire de l'Indépendance du Mali
- des recommandations de la 14^{ème} édition de l'Espace d'Interpellation Démocratique (EID).

5. MISSIONS EFFECTUEES A L'EXTERIEUR EN 2010 :

- ✓ du 17 au 24 février 2010, le Directeur Général et le Chef du Service Communication, Formation et Documentation ont participé au Maroc au 2^{ème} Festival Mondial du Film de Sécurité à Marrakech et à une séance de travail avec le Comité National de Prévention des Accidents de Circulation de Rabat. Le Festival Mondial du Film de sécurité routière visait à faciliter la coopération internationale en matière de sécurité routière entre les différentes régions du

monde et à échanger les meilleures expériences et pratiques d'actions de sécurité routière, tout en créant un centre mondial de ressources multimédias sur la sécurité routière qui renforcera la capacité de tous à concevoir et mettre en œuvre des programmes de prévention. Quant à la séance de travail avec le CNPAC, elle a servi de cadre d'échange avec les responsables de ce centre afin de s'enquérir de l'expérience marocaine en matière de sécurité routière.

- ✓ du 22 au 26 mars 2010, le Directeur Général Adjoint a participé à Freetown (Sierra Léone) à la deuxième Assemblée Générale Annuelle de l'Organisation pour la sécurité routière en Afrique de l'Ouest (OSRAO) qui a surtout procédé à l'élaboration d'un plan d'actions pour la Décennie 2011-2020 dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration de la Conférence Ministérielle Mondiale sur la sécurité routière tenue à Moscou en 2009.
- ✓ du 03 au 06 mai 2010, le Chef de Service des Statistiques et de la Programmation a participé à Dakar (Sénégal) au forum sous-régional sur la sécurité routière. Ce forum a été organisé par Laser International en collaboration avec les associations africaines et internationales ainsi que les partenaires techniques et financiers pour discuter du thème « *Santé, Environnement et Sécurité dans les Transports* ».
- ✓ du 11 au 13 août 2010 à Dakar (Sénégal), le Directeur Général Adjoint a participé à une série de discussions avec les autorités compétentes en charge de la sécurité routière pour l'adhésion du Sénégal à l'OSRAO. Les autorités sénégalaises ont marqué leur accord pour adhérer dans les plus brefs délais à l'OSRAO.
- ✓ du 22 au 24 novembre 2010, le Directeur Général Adjoint a participé à l'atelier de validation du Plan d'actions de sécurité routière du PRI UEMOA/Ghana (Corridor Port de Tema-Accra-Ouagadougou-Bamako) à Accra (Ghana). Au cours de l'atelier, il a été constaté que le Plan d'actions contient des insuffisances du fait que le Consultant n'a pas rencontré les services en charge de la sécurité routière du Mali. A ce titre, il a été instruit au Consultant de lever une mission au Mali pour prendre en charge les observations du Mali.
- ✓ du 20 au 28 novembre 2010, le Directeur Général a participé aux Journées Francophones de la sécurité routière à Lyon (France) organisées par le Centre Jacques Cartier sous le thème « *Comment agir pour que les changements nécessaires s'inscrivent dans la durée ?* ». Ces journées Francophones organisées par la France et le Canada ont permis aux participants d'échanger sur les expériences d'amélioration de la sécurité routière dans le monde francophone autour des sujets majeurs de sécurité routière. En marge de la tenue de ces Journées, le Directeur Général a rencontré les responsables des services français chargés de la sécurité routière pour échanger autour du recueil des données d'accidents et les programmes en direction des pays en développement.

IV. RESSOURCES HUMAINES :

En 2010, l'année de démarrage des activités de l'ANASER, l'effectif de l'ANASER était de 25 personnes contre une prévision de 28 personnes.

La répartition du personnel, dont la liste détaillée est consignée dans le tableau n°1 ci-joint, est le suivant :

- ✓ Fonctionnaires : 16 personnes dont 12 cadres A, 3 cadres B et 1 cadre C
- ✓ Contractuels : 9 personnes dont 2 cadres A, 3 cadres B et 4 cadres D.

Pour l'année 2011, qui correspond à l'année II de mise en œuvre du cadre organique, l'effectif devrait être porté à 34 personnes contre une prévision de 44 personnes compte tenu de la capacité d'accueil du local de l'ANASER mais également à cause du renvoi en 2012 de l'ouverture d'Antennes régionales.

Le besoin nouveau est donc de 9 personnes réparties comme suit :

- ✓ 1 Conseiller juridique ;
- ✓ 2 cadres A et 3 cadres B ;
- ✓ 2 secrétaires de catégorie B ;
- ✓ 1 chauffeur.

Concernant le renforcement de la capacité du personnel, il a été procédé au cours de l'année 2010 à la formation de :

- ✓ un cadre en passation des marchés au CESAG de Dakar ;
- ✓ deux secrétaires sur le système informatique de gestion du courrier ;
- ✓ deux cadres en sécurité routière à l'ENPC de Paris ;
- ✓ six cadres en anglais à l'IHEM de Bamako ;
- ✓ deux agents du Service administratif et financier en technique de clôture comptable au CAPES de Bamako.

V. RESSOURCES MATERIELLES :

Les ressources matérielles de l'ANASER sont citées dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION		QUANTITE ACQUISE	BESOINS NOUVEAUX
MATERIEL ROULANT	Véhicules	4	6
	Motos	4	3
MATERIEL INFORMATIQUE	Ordinateur	19	9
	Imprimante	16	10
	Onduleur	15	13
	Scanner	1	2
AUTRES EQUIPEMENTS	Bureau avec retour	17	11
	Fauteuils	28	45
	Armoires	11	9
	Réfrigérateurs	3	5
	Tables	7	7
	Chaises visiteurs	50	25
	Fax	1	1
	Téléphones	17	11
	Climatiseurs	14	11
	Coffre-fort	1	1
	Photocopieuses	2	1
	Téléviseurs	2	3
MATERIEL PROPOSE A LA REFORME		Néant	

VI. RESSOURCES FINANCIERES :

Conformément à l'arrêté N°10-1813/MEF-SG du 21 juin 2010, le budget de l'ANASER arrêté en recettes et en dépenses s'élève à 699 125 000 F CFA reparti comme suit :

Recettes :

- Subvention de l'Etat..... 75 000 000 F CFA
- Ressources propres..... 624 125 000 F CFA

Dépenses :

- Dépenses de personnel..... 63 500 000 F CFA
- Dépenses de fonctionnement.....383 100 000 F CFA
- Dépenses d'investissement.....252 525 000 F CFA

Le taux d'exécution du budget de l'année 2010 est le suivant :

Recettes :

Nature de recettes	Prévisions 2010	exécution	Taux de réalisation
Subvention de l'Etat	75 000 000	75 000 000	100%
Ressources propres	624 125 000	676 096 975	108,33%
TOTAL	699 125 000	751 096 975	107,43%

Dépenses :

Nature des dépenses	Dotation 2010	exécution	Taux de réalisation
Dépenses de personnel	63 500 000	58 003 370	91,34%
Dépenses de fonctionnement	383 100 000	316 466 907	82,61%
Dépenses d'investissement	252 525 000	238 960 624	94, 63%
TOTAL	699 125 000	613 430 901	87,74%

Le détail des différentes recettes et dépenses est consigné dans le rapport sur la situation d'exécution du budget 2010 joint au présent.

VII. DIFFICULTES RENCONTREES :

En 2010, les difficultés rencontrées étaient d'abord d'ordre matériel (véhicules, équipements de bureaux et mobiliers) et le renforcement des capacités des agents chargés d'animer la structure.

D'autres problèmes ont été rencontrés par l'ANASER au cours de l'année 2010. Il s'agit de :

- problèmes de remontée des fiches BAAC remplies par la Police et la Gendarmerie ;
- l'insuffisance de recouvrement des amendes issues des infractions aux règles de la circulation routière ;
- le dysfonctionnement du numéro d'urgence de la sécurité routière 112 ;
- l'exiguïté des locaux de l'ANASER et le manque de bureau pour la Présidence du Conseil d'Administration.

L'ANASER a également été assignée en justice avec l'Essor et l'AMAP pour avoir affiché sur un panneau de publicité l'image d'enfants en surcharge sur une moto. La procédure est en cours au niveau des tribunaux.

V. RECOMMANDATIONS :

Pour atteindre certains objectifs de réduction des accidents de la route, l'ANASER a adressé au cours de l'année 2010 des requêtes de financement aux partenaires techniques et financiers pour certains projets prioritaires ne pouvant pas être supportés par le budget alloué. Toutes ces requêtes sont restées jusque-là sans suite.

Compte tenu de l'importance de la mise en œuvre de ces projets, il est souhaitable que le Gouvernement envisage un véritable plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers afin qu'une suite favorable soit réservée à ces différentes requêtes. La contribution de tous les administrateurs est attendue en vue de l'aboutissement des requêtes de financement adressées aux PTF.

Aussi, il est vivement recommandé :

- l'appui des partenaires techniques et financiers sur les projets structurants de sécurité routière ;
- l'élaboration diligente d'un document de politique, de stratégie et de plan d'actions de sécurité routière ;
- l'implication des premiers responsables de la Police et de la Gendarmerie pour assurer la remontée diligente des fiches BAAC ainsi que le recouvrement des amendes issues des infractions à la circulation routière ;
- l'implication du Directeur Général de la Police Nationale pour le fonctionnement du numéro d'urgence de la sécurité routière (112) ;
- la poursuite du renforcement de capacités des agents de l'ANASER ;
- la construction d'un siège pour l'ANASER, le cas échéant, ou la location d'un second local.

LE DIRECTEUR GENERAL,

Mamadou KONE
Chevalier de l'Ordre National